CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 28 décembre

Présidence de M. V. Hassebroucq, maire

La séance est ouverte à 8 h. 45.

Sont présents : MM. Hassebroucq, Diéval, Tack, Ducoulombier, Grau, Salembien, De Lavaivre, Muller, Honoré-Colson, Dhal-Desrey, Dupont, Goube d'Anzin, Aug. Dalle, Despinoy, Didry, Delva, Jubaru, Hersin, Leplat, Delcroix, Cruque, Delphin-Dumortier, Dron.

Sont excusés : MM. Honoré-Dumortier, Sénélar, Roux et Caron.

Le procès-verbal de la dernière réunion sera lu à la prochaine séance.

Création d'un nouveau bureau d'octroi. — L'ouverture de l'embranchement du canal nécessite l'installation d'un nouveau bureau d'octroi. Ce bureau serait placé sur un terrain appartenant à l'Etat, près du pont viaduc, rue du Blanc-Seau.

Rue du Caire. — Les propriétaires riverains de cette rue pétitionnent, en vue d'obtenir le classement de cette rue. Cette pétition est renvoyée aux Commissions réunies de la voirie et des finances.

La question des tramways. — On distribue aux conseiller municipaux un projet de traité à passer avec la nouvelle Compagnie des tramways ; la question sera discutée vendredi.

Budget communal pour 1893. — M. Muller dépose, au nom de la Commission des finances, le rapport sur l'examen du budget communal 1893.

La Commission a apporté peu de changement dans le chapitre des recettes qui porte, comme prévision, une somme de 3,370,332 fr. 70.

Aux dépenses, la commission admet une augmentation de traitement pour l'Inspecteur de la Voirie. Par contre, elle rejette, pour raisons budgétaires, la demande faite par M. Cotard de passer de troisième en deuxième classe, ce qui augmente le traitement de 1,200 fr. : cependant, elle propose d'allouer à ce fonctionnaire une indemnité de 300 francs.

Notons en passant qu'elle maintient la subvention au Tribunal de Commerce.

La commission réduit la subvention aux Hospices à 117,000 fr. à cause des rabais s'élevant ensemble à environ 16,000 fr. obtenues dans l'adjudication des fournitures. Pour le pavage du parvis St-Christophe elle limite la dépense à 20,000 francs pour 1893.

En ce qui concerne le bureau de bienfaisance, le rapporteur dit ceci :

« Cependant nous devons vous faire remarquer que le Maire, se soumettant au vote du Conseil, au sujet de la distribution du pain à domicile a fait figurer dans la subvention à accorder au Bureau de bienfaisance une somme supplémentaire de fr. 9.340

» En outre, il figure parmi les dépenses extraordinaires une somme de 7,000 fr. destinée à couvrir les premiers frais d'organisation de ce service.

» Ces sommes ne figurent pas au budget du Bureau de Bienfaisance. Par contre, les administrateurs de cet établissement charitable, qui, vous le savez, ne sont point partisans de la mesure préconisée par le Conseil, prévoient à leur budget une dépense de 4.320 fr. (Art 183) pour création de dépôts de distribution. »

Telles sont les principales modifications qui se chiffrent par 1406 fr. d'augmentation et 15,868 fr. 29 de diminution.

Le rapporteur conclut ainsi :

« La balance s'établirait par conséquent comme suit :

Recettes ordinaires et extraordinaires..	fr.	3.370.332 70
Dépenses » »	»	3.353.634 05
Excédent de recettes........	fr.	16 698.65

» Avant de vous proposer de voter ce projet de budget, votre Commission des finances croit devoir insister sur ce point, déjà mis en relief par M. le Maire, que les règles généralement observées pour l'établissement d'un budget, ont été quelque peu violentées pour celui-ci. Alors que l'on doit, pour éviter des mécomptes, mettre les recettes au minimum et les dépenses au maximum, nous nous montrons optimistes pour les unes comme pour les autres. Aussi ne devons-nous nous attendre à aucune plus-value en fin d'exercice.

» Votre Commission en conclut qu'il ne reste aucune place pour des dépenses nouvelles et elle prie Messieurs les Conseillers municipaux d'ajourner, à des temps meilleurs toute proposition coûteuse. »

M. Dron demande d'ajourner la discussion du projet de budget en ce qui concerne du moins les recettes.

M. le Maire croit qu'il serait préferable de réserver les articles qui prêteraient à discussion.

M. Dron insiste pour qu'on diffère la discussion des dépensés.

Budget des Hospices. — M. Muller, rapporteur de la Commission des Finances, s'exprime ainsi :

« Vous avez à donner votre avis sur le budget des Hospices.

» Ainsi que vous l'avez vu par le rapport de la Commission des finances sur le budget communal, la subvention de la ville, fixée primitivement au chiffre de 128.100 francs, a été abaissée à 117.000 fr.

» Cette diminution résulte des rabais obtenus sur les adjudications, rabais s'élevant à environ 16.000 francs.

» D'un autre côté, la Commission des Hospices ayant négligé de porter en dépenses, comme les règlements l'exigent, une somme de 3,939 fr. pour capitalisation d'un dixième des rentes de cette établissement, il y a lieu de défalquer cette somme, soit 4,000 francs en chiffres ronds, de la somme de 16,000 fr. ci-dessus.

» La diminution à prévoir serait ainsi de 12,000 fr. La Commission des finances a prévu au budget une somme de 117,000 francs.

» Elle est d'avis de retourner à l'Administration des Hospices son budget, avec prière de le mettre d'accord avec le budget de la Ville. »

Budget du bureau de bienfaisance. — M. Muller dépose encore le rapport suivant :

« Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'exposer dans mon rapport sur le budget communal, présenté au nom de la Commission des finances, la Commission du bureau de bienfaisance ne porte en dépenses, à son budget, aucune somme destinée à couvrir les frais de la distribution du pain à domicile, dont le principe a été voté par la majorité du Conseil municipal.

» Par contre, elle porte en dépenses une somme de 4.320 francs pour frais d'établissement de dépôts de distribution.

» Enfin, vous avez nommé une Commission de sept membres, pour examiner une proposition de M. Salembien, tendant à la distribution du pain à domicile, par les boulangers, au moyen de bons.

» Votre Commission vous propose d'attendre, pour émettre un avis sur le budget du bureau de bienfaisance, que les difficultés résultant de cette situation embrouillée soient aplanies. »

M. Dron. — N'est-il pas indispensable que le budget soit approuvé avant la fin de l'année.

M. le Maire. — *Il n'y a pas de douzièmes provisoires à voter*; on se règlera sur les budgets précédents.

M. Dron propose de renvoyer le budget des hospices à la commission administrative qui, s'il y a lieu, le mettra d'accord avec les prévisions du budget communal. En ce qui concerne le Bureau de Bienfaisance, il n'y a pas lieu de prendre la même mesure, mais la commission ne peut pas employer à la formation de dispensaires, contre l'avis du Conseil municipal, la somme de 4,320 fr. dont le crédit n'est pas voté.

M. Tack. — Cependant si le Bureau de Bienfaisance recevait un legs.

M. Dron. — La Commission ne peut l'accepter sans un avis du Conseil municipal.

M. Dron se plaint du terme « négligé » employé dans le rapport sur le budget des hospices.

M. Muller tient à dire qu'il n'a pas voulu dans son rapport insérer un mot de blâme et il propose de remplacer *négligé* par *omis*.

Le renvoi du budget des hospices à la Commission administrative est décidé.

M. Dron est aussi d'avis qu'on approuve le budget du Bureau de Bienfaisance, tout en réservant la question de distribution du pain soit par quartier soit à domicile.

M. Tack trouve qu'on empiète trop sur les prérogatives de l'administration charitable.

Le budget du Bureau de Bienfaisance est approuvé sous réserve qu'il ne sera ... emploi de la somme prévue pour la distribution du pain.

Immeuble communal de la rue Nationale. — M. Dron rappelle la protestation qu'a soulevée, parmi les habitants de la rue Nationale, de l'utilisation de l'immeuble de M. Dupont-Jevenis, acheté par la Ville, à l'installation de services de l'Hôtel-Dieu. Il demande à l'administration municipale d'affecter plutôt cet immeuble à un bureau de police, ainsi qu'on l'avait proposé déjà, et au bureau du vérificateur des poids et mesures.

M. le Maire promet de mettre la chose à l'étude.

Vérification des poids et mesures — M. Muller propose de faire afficher les lois et règlements sur la vérification des poids et des mesures, afin que le public soit mis au courant de ses devoirs et de ses droits.

M. le Maire promet d'aviser.

Hôtel des Postes. — M. Tack attire l'attention de l'administration sur l'agencement défectueux de l'Hôtel des Postes et sur le mauvais état de l'immeuble.

Blanc-Seau. — M. Goube d'Anzin émet le vœu que la conduite des eaux de la Lys soit continuee jusqu'à la rue de Wasquehal, pour alimenter les bornes-fontaines qui ne fonctionnent pas faute d'eau.

Rue du Brun-Pain. — M. Delcroix demande la construction d'un aqueduc rue du Brun-Pain jusqu'au bureau de l'octroi.

Croix-Rouge. — M. Jubaru demande d'améliorer le poste de police du quartier.

Rue Solférino. — M. Cruque rapelle la pétition des habitants de la rue Solferino, sollicitant la mise en état de viabilité de cette rue.

Budget communal. — Le Conseil aborde enfin la discussion du budget communal.

Tous les articles des chapitres de recettes ordinaires et extraordinaires sont successivement appelés et adoptés sans observations, avec les quelques modifications apportées par la Commission des finances

Sur l'interpellation de M. Dron, M. le Maire promet de mettre très prochainement la question de diminution des prix du gaz, pour *toutes les catégories* de consommateurs.

Octroi. — M. Louis Grau émet le vœu qu'une commission spéciale permanente soit nommée, à l'effet d'étudier et de suivre les litiges qui seraient soulevés par les perceptions de droits d'octroi.

M. le Maire s'oppose à la prise en considération de ce vœu qu'il considère comme un empiètement sur les prérogatives de l'administration municipale. Le vœu n'est pas adopté.

Budget communal. — Les depenses. — Le Conseil reprend alors la discussion des prévisions budgétaires de dépenses pour 1894 L'article 17, traitement des commissaires de police, est réservé sur la demande de M Dron.

A l'article 19, M Dupont demande que les conseillers municipaux du Blanc-Seau soient réunis en même temps que M. le commissaire central et M. le commissaire du 1er arrondissement, à l'effet d'étudier les moyens d'améliorer les services de police, dans le quartier.

Et, à propos d'une prévision de dépense de 1,500 francs pour mesures sanitaires, M. Dron rappelle le vœu présenté par M. Tack, relatif à l'installation d'un laboratoire municipal. Il insiste pour que cette proposition soit examinée dans le plus bref délai possible.

A la suite de la discussion du traitement des médecins chargés de constater les décès, M. Dupont demande que ces médecins soient admis à présenter leurs observations à l'administration.

M. Dron, de son côté, estime que le service des décès se fait aussi bien ici, que partout ailleurs ; l'administration ne pourra exiger un service parfaitement régulier, que quand les médecins régulièrement avisés, auront le temps nécessaire pour faire ces constatations.

Ces observations visent les passages suivants, du rapport de la commission des finances.

« Ce service laisse à désirer : un trop grand nombre de médecins ne se conforment pas aux reglements établis par M. le Maire. Il y aurait lieu de prendre des mesures capables d'assurer la constatation effective des décès, et de mettre les parents des morts, à même de recevoir les permis d'inhumer en temps utile. Les écoles, aussi, ont besoin d'être visitées. N'y aurait il pas moyen d'exiger les rapports des médecins? Nous prions l'administration de demander leur démission aux médecins qui ne s'occupent pas de leurs fonctions. »

Le Conseil municipal interrompt la discussion du budget qu'il renvoie à la prochaine séance.

M. Delphin Dumorrier demande que les réunions de commission se tiennent à 8 heures du soir, anfin de permettre aux conseillers ouvriers d'y assister.

Le Conseil se proroge à vendredi, et la séance est levée à 11 heures.

Distinctions honorifiques. — L'*Officiel* publie une liste de récompenses accordées par le gouvernement français, pour actes de courage; nous y trouvons :

M. A. 1re classe. — Wœssen (Louis), marinier, demeurant à Marquette, 26 septembre 1892.

Mention honorable. — Vendeville (Alexandre), garde-champêtre à Flers: 1878-1892: s'est signalé dans plusieurs circonstances, notamment le 14 juillet 1892, en abattant un chien atteint d'hydrophobie.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE. — *Audience du mercredi 28 décembre.* — **Jugement dans l'affaire en appel de simple police Carrette et Lepers.** — Nous avons rendu compte des débats, devant le tribunal correctionnel, jugeant comme juridiction d'appel, d'une affaire dans laquelle MM. Henri Carrette, maire de Roubaix et Achille Lepers, adjoint, avaient été impliqués et condamnés à six francs d'amende par le tribunal de simple police de Lille, pour infraction à la loi sur les réunions publiques.

Les juges ont rendu leur décision au cours de l'audience de mercredi : ils disent que la prévention n'est pas établie, ils acquittent M. Carrette et le relèvent de la peine prononcée contre lui, le renvoient des poursuites, sans dépens.

Un jugement contenant les mêmes motifs fait également bénéficier de l'acquittement M. Achille Lepers dont la cause avait été renvoyée à cette même audience.

Le tribunal considère que la lettre qui a été remise par chacun des candidats à Carrette et Lepers donnait à ces derniers un mandat suffisant; quant à la date certaine de ces lettres, elle résulte de ce que deux personnes ont, sous la foi du serment affirmé les avoir données avant le jour de la réunion. Carrette et Lepers étaient donc des mandataires : ils pouvaient, aux termes de l'art. 5 de la loi, assister à la réunion, quoiqu'ils ne fussent pas électeurs de la circonscription.

Mais alors deux points : 1° M. Carrette en acceptant d'être président du bureau de la réunion n'a-t-il point dépassé les termes de son mandat qui consistait à soutenir *la candidature de son mandant? Rien, dans le texte ni* dans l'esprit de la loi, répondent les juges, n'empèche le mandataire du candidat d'être membre du bureau; et il faut d'autant mieux résoudre ainsi la question que, suivant ce qui résulte des travaux préparatoires, cette législation doit être interprétée dans un sens large et libéral.

2° La présence du candidat lui-même à la réunion, ne met-elle pas fin au mandat de celui qu'il a choisi pour obtenir son concours? — Non, car la révocation du mandat, pour exister, doit être formelle : ici encore cette prohibition n'est point écrite au texte, le juge ne peut y suppléer. Au surplus, il a été reconnu par le rapporteur de la loi que le candidat et son mandataire pouvaient être présents en même temps à la réunion.

En conséquence, les raisons données par le juge de simple police pour entraîner une condamnation doivent être écartées.

Cette solution rendue par des magistrats siégeant comme juges d'appel a une certaine importance en matière électorale pour qu'elle définit les droits du mandataire d'un candidat, dans une réunion publique et indique ce qui est nécessaire pour constituer un mandat.

Procès de presse. — I. M. H... ouvrier typographe, à Roubaix, avait intenté à M. R..., imprimeur et directeur d'une revue à Tourcoing, une action en diffamation à raison de propos contenus dans le journal de ce dernier.

M. R... avait riposté par une plainte au parquet qui avait pour objectif de démontrer la vérité des faits par lui allégués contre H...

Le sursis avait été ordonné jusqu'à ce qu'une solution intervint sur l'inculpation de ces faits : H... avait été acquitté sur un chef, mais condamné sur un autre avec application de la loi Bérenger.

En cette circonstance, quelle devait être l'influence du jugement correctionnel sur le procès en diffamation?... C'est ce qu'avaient discuté les parties, mais ce que le tribunal ne fait qu'effleurer, en droit, en déclarant qu'il y a eu diffamation, laquelle ne peut trouver d'excuse dans les conditions spéciales où elle s'est produite.

R... est condamné à une amende de seize francs et devra payer à H... les frais, pour tous dommages-intérêts.

II. — Un juge de paix contre deux journaux. — Au rôle était aussi inscrite une instance en diffamation introduite par M. Lecocq, juge de paix à Pont-à-Marcq, contre *La Croix du Nord* et *Le Lillois*, à propos d'une aventure racontée par ces deux journaux, comme arrivée à un magistrat, dans lequel M. Lecocq dit être suffisamment désigné.

D'un commun accord entre les conseils des partis, la cause est renvoyée à huitaine.

III. — Un contre-maître contre « Roubaix-Socialiste ». — Est aussi remise à quinzaine une affaire de diffamation entre M. Lancelle, contre-maître de teinturerie au Breucq, à Croix, et le sieur Denys, gérant du *Roubaix Socialiste.*

Procès de diffamation. — M. Debuique, cabaretier, précédemment à Roubaix, aujourd'hui à Croix, prétend avoir été diffamé et injurié par M. Maillé, marchand d'étoffes au hameau de l'Allumette. Après un interminable défilé de témoins parmi lesquels l'on réclame, mais sans l'obtenir, le huis-clos (!) à raison de la gravité (!) de sa déposition, le Tribunal condamne Maillé à seize francs d'amende et laisse à sa charge les frais à titre de dommages-intérêts.

Toujours la fraude. — Sont condamnés à six mois de prison, mais application de la loi Bérenger et mille francs d'amende, pour contrebande, Pauline Seize, Vanwaneghem et Auguste Strobb. Me Conforme.

La succession de Jacques Dubois. En 1803 un escroc ils avaient à cette époque l'esprit aussi inventif que de nos jours — faisait publier par un journal hollandais *une information dont voici le sens :*

Vers la fin de l'année 1704 succombait à Batavia un intendant du gouvernement hollandais, nommé Jacques-Dieudonné Dubois de Wedrine, qui avait eu de son vivant une situation considérable. Celui-ci laissait une fortune de 17 millions, dont il donnait l'usufruit à la Compagnie des Indes pendant quatre-vingt-dix-neuf années.

Ce laps de temps étant écoulé, la Compagnie des Indes vient de remettre au gouvernement hollandais le capital en question pour être restitué aux héritiers de Jacques Dubois.

Jacques Dubois et ses millions n'avaient en réalité, jamais existé. Le filou, en imaginant ce truc ingénieux, n'avait eu qu'un but ; tromper la crédulité de tous les Dubois — et ils étaient nombreux — de Hollande et de Belgique et se faire remettre par eux des sommes importantes pour rentrer en possession de cette fortune.

L'histoire ne nous dit pas s'il réussit. Ce que l'on sait, c'est que son escroquerie s'est perpétuée à travers les âges et a été reprise en sous-main.

Bien des gens, en effet, se prétendirent, et ils étaient sincères, les héritiers de Jacques Dubois.

En 1854 notamment, un sieur Huppé intenta une action au gouvernement hollandais pour réclamer les fameux millions de l'intendant. Il était conseillé en cela par un avocat de la Cour de cassation, nommé Mosselmans.

Non seulement les tribunaux déboutèrent Huppé de sa demande, mais encore Me Mosselmans fut rayé de l'Ordre.

Jusqu'en 1888 on n'entendit plus reparler de la succession de Jacques Dubois. Il fallait laisser aux gogos le temps d'oublier les jugements et les arrêts rendus.

A cette époque une habitante de St-Quentin, Mme Philippe, arrivait à Paris pour y toucher le montant d'une petite succession.

Le hasard fit qu'elle s'adressa à deux agents d'affaires véreux, Barreire et Castillon, qui depuis longtemps, s'occupaient de la succession de Jacques Dubois et attendaient impatiemment que quelque mouche vint se prendre dans leurs filets.

Ils avaient constitué tout un dossier dans lequel se trouvaient de fausses pièces dont ils avaient fait également les copies et qui pouvaient laisser croire aux gens peu initiés que Jacques Dubois et sa fortune, en dépit des sentences rendues, n'étaient pas un mythe.

Mme Philippe et sa fille, provinciales naïves, s'en laissèrent facilement conter.

On leur persuada qu'elles étaient les héritières directes de Jacques Dubois et on leur fit accepter une première fois pour 35.000 francs de billets, une seconde pour 90.000 francs, une troisième pour un million.

Cette dernière somme, leur affirme-t-on, était destinée à distribuer des « pots de vin » au ministre de la justice, au conseil de Hollande, en un mot à toutes les personnes qui auraient à intervenir dans l'affaire.

Mme Philippe faisait-elle quelque difficulté pour signer?

Barreire, d'un ton menaçant lui disait :

« Si vous hésitez, nous déchirerons les pièces établissant votre généalogie et par suite, vos droits à la successions. »

Et la malheureuse donnait son paraphe.

Castillon, qui se disait baron, alla même, pour mieux capter la confiance de Mme Philippe mère, jusqu'à lui offrir sa main.

Les deux escrocs pensaient escompter facilement les billets souscrits par leurs deux victimes.

Il n'en fut rien. Mmes Philippe étaient peu fortunées. Ils ne purent tirer de leurs effets qu'une somme de 17,000 francs que, bien entendu, ils se partagèrent. Leurs courtiers Paquier et Jacquet n'obtinrent qu'une très faible rémunération.

Mais le pot aux roses fut bientôt découvert.

Mme Philippe consulta un avoué de Saint-Quentin, M. Duconseil, qui alla à la Haye et découvrit la vérité.

A leur retour, Mmes Philippe ont intenté une action à Barreire, Castillon, Paquier et Jacquet qui, hier, étaient cités devant la huitième chambre correctionnelle, de Paris.

Castillon faisait défaut.

Le tribunal, après un réquisitoire très sévère de M. Seligmann, substitut, et les plaidoiries de Mes Rousseau, Strauss et Lagasse, a condamné Castillon à cinq ans de prison et 5,000 fr. d'amende; Barreire à trois ans et 1000 fr. d'amende; Jacquet à treize mois et 500 fr. d'amende; enfin Paquier à dix-huit mois et 1000 fr. d'amende.

Les inculpés ont été condamnés, en outre, à restituer à Mme Philippe tous les billets souscrits par elle et à lui verser une somme de 500 fr. à titre de dommages-intérêts.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MATTON-BRUNIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Adolphe-Alois MATTON, veuf en premières noces de Dame Ursule VANDENBROUK, décédé à Roubaix, le 27 décembre 1892, dans sa 48e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu, le vendredi 30 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert, 7.

Les amis et connaissances de la famille HENNEUSE-MARIOTTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Charlotte-Marie MARIOTTE, veuve de M. François HENNEUSE, décédée à Roubaix, le 28 décembre 1892, dans sa soixante-dix-neuvième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 31 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fossés, impasse Ingouville, 50.

Un Obit solennel anniversaire de 1re classe sera célébré au Maître Autel de l'église paroissiale de Saint-Christophe, à Tourcoing, le lundi 2 janvier 1893, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Virginie-Séraphine-Marie-Flore DECOBECQ, veuve de M. Jean-Baptiste BRIQUET, pieusement décédée à Tourcoing, le 18 janvier 1892, dans sa 69e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BIBLIOGRAPHIE

Moniteur de la Banque et de la Bourse, 30, rue Bergère, Paris. (25e année). — Revue économique et financière publiée par la maison Lemaire, Dupont et Cie, société en commandite par actions, capital 750,000 fr. paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi. Cours complets des valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances, de Charbonnages et Minières; renseignements utiles; études sur toutes les valeurs; questions de jurisprudence financière; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs. Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues. abonnement : Six francs par an. Etranger : Dix francs. numéros spécimen envoyés sur demande.

Sommaire du No 52. — Situation. Les pratiques financières et les pratiques gouvernementales. Informations financières. Le Champ d'Or. Compagnie parisienne du Gaz. Mines d'or de l'Afrique du Sud. Compagnie central African. Crédit foncier colonial. Finances argentines. Compagnie générale transatlantique. L'arrangement de la province de Mendoza. La conférence monétaire. Les emprunts de la province de Buenos-Ayres. Panama et Nicaragua. La proposition de Ramel. Etablissements Decauville. L'impôt sur les opérations de bourse. Renseignements utiles : Valeurs à acheter, valeurs à vendre; Mines de Dombrowa; Les actions Aguas-Tenidas; Banque de l'Algérie; Agence Havas; Emprunt ottoman. Jurisprudence financère. Revue des valeurs. Marché en Banque. Petite correspondance. Cours des métaux. Marché des départements. Canal de Suez. Changes et Monnaies.

Tirages. Ville de Paris 1865. Crédit Foncier de France : Obligations foncières 3 et 4 0/0 1853: obligations foncières 4 0/0 1863; obligations communales de 500 fr. 3.20 0/0 1892. Compagnie du Canal de Suez. Compagnie du Canal de Panama. Chemins de fer Brésiliens. Chemin de fer de Paris à Orléans. Compagnie générale des Omnibus. Docks et Entrepôts de Marseille. 33417d

Le Monde illustré, 13, quai Voltaire, Paris. — *Sommaire du numéro du 31 décembre 1892.* — Gravures. — L'affaire du Panama; cabinet de M. Franqueville, au Petit-Parquet; interrogatoire de M. Andrieux. Portraits : M. Clémenceau, M. Deroulède, M. Andrieux. Nos contemporains chez eux : M. Eiffel dans son cabinet de travail. Paris : L'Auberge à Quatre sous : vue de la salle principale; types et croquis divers. Nécrologie : Le ténor Talazac. Beaux-Arts : La présentation au Temple, d'après Rembrandt (musée de La Haye); médaille offerte à M. Pasteur, à l'occasion *de son jubilé (gravure de M. Roty,* membre de l'Institut). Théâtre illustré : Grand-Théâtre : *Lysistrata* (scène du 2e acte). Publications et livres illustrés : L'otage ; Passe-Partout, gravures extraites. (Armand Colin et Cie, éditeurs) : La Cavalerie française (Garnier).

Texte. — Chroniques : Le Courrier de Paris, par Pierre Véron. Silhouettes centenaires : Les redites de l'histoire, par G. Lenôtre. Théâtres par H. Lemaire. L'auberge à Quatre sous, par Guy Tomel. Notices et portraits par Jules Simon ; article de G. Claudin. Nouvelle en cours de publication : Le Cathéchisme de mon oncle, par Fouénan.

Explication de gravures, Echecs, Rébus, Récréations de la famille, Bibliographie, Choses et autres, etc., etc. En supplément : Mathilde Laroche, roman de J. Berr de Turique ; illustrations de Marold. Le numéro : 50 centimes.

Journal de la Jeunesse. — Sommaire de la 1048e livraison (31 décembre 1892). — Texte : Une Française au pôle Nord, par Pierre Maël. — L'homme de neige, par Cécile Segand. — Les voyageurs français au seizième siècle : Pierre Choque, par Lemonnier. — Treizième année, par J. Coignet. — Les mauvais effets des Brouillards, par Pierre de Mériel. Les observatoires des montagnes, par Daniel Bellet. — Chaque numéro, 40 centimes.

Illustrations de : A. Paris, Busson, G. Vuillier, etc.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

PRIME du « Journal de Roubaix »

Comme PRIME EXCEPTIONNELLE 1893, la librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses abonnés

UN ALBUM-MUSICAL

des grands succès modernes

24 morceaux choisis pour piano et piano et chant

au prix exceptionnel de **2 francs**

La composition artistique de ce recueil, les soins apportés à sa publication, le luxe de son édition, la modicité de son prix, lui assurent, dès à présent, un légitime succès, auprès de nos lecteurs et abonnés.

24 morceaux choisis

PIANO

Marche de l'Ode Triomphale	A. Holmès.
Entr'Acte, Nocturne de la Bonne de chez Duval.	Serpette
Le Château de Mac-Arrott, *Ballet*	Cieutat.
Polka de Me-Na-ka, de Serpette	Schlesinger.
Ent'Acte Galop de la Bonne de chez Duval	Serpette.
Valse de Weber	Strauss.
Air célèbre de Bach, mis en Ave Maria	Gounod.
Polka de la Bonne de chez Duval	Deransart.
Pizzicato d'Aliénor	J. Hubay.
Entr'Acte de la Coupe et les Lèvres	Canoby.
Menuet Directoire	Desgranges.
Marche des Faucheurs	L. Wenzel.
PIANO ET CHANT	
Le Saule Blessé, *Mélodie*	P. Schurowski.
Couplets de la Bonne de chez Duval	Serpette
Nuit aux Baisers, *Valse chantée*	L. Wenzel.
Au Ruisselet, *Mélodie*	Fern. Carles
Dans cette tombe obscure, 1re éd. en France	Beethoven.
Chanson de l'Espérance	Edm. Missa.
Couplets de Me-Na-Ka	Serpette.
La Lune, *Mélodie*	Mendelssohn.
Chanson Polonaise	Zelenski.
Aubade de Shakespeare	Schubert.
Rêverie adaptée pour le chant	Schumann.
Le Gai Laboureur	Schumann.

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

Blindage de bobinots, ouvrages divers, étripleines en métal. **Edouard Defretin**, 15, rue Pintarque.

Carton Jacquard, Vincenzi, d'armure et d'apprêts. Dépôt de la fabrique **Théodore Véron**. Papiers de toutes qualités. Désiré **PECKRE**, Tourcoing.

GUÉRISON RADICALE des maladies secrètes ET DES MALADIES DE LA **PEAU** DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX

Traitement rationnel PAR

M. VANDENDRIESSCHE

médecin-consultant spécialiste

LILLE, 6, rue Puébla, 6, LILLE

POMMADE ANTIHERPÉDIQUE

Pour Dartres, Eczémas, Démangeaisons

2 fr. 25 le pot; 2 fr. 50 par mandant-poste

CONSULTATIONS GRATUITES

Tous les jours de 9 à 6 heures et par correspondance

472 — 6361

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge* de la *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et l'abus du *tabac*. Faites usage des **Pastilles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boîte, 2 fr. 50.

Maladies de l'*estomac* et des *intestins*, *digestions pénibles*, *manque d'appétit*, *aigreurs*, *renvois*, *vomissements*, *diarrhée*, *coliques*, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. Pastilles : **2 fr. 50**; Poudre : **5 fr.**

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina e colombo, *fortifiant, digestif, fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille **4 fr**

DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, Paris, et à dans des principales pharm. de France. 188

A LA MAISON DE CONFIANCE

Horlogerie **A. BARTHET**, à BESANÇON (Doubs)

REMONTOIRS OR TRIPLE INDÉFRAICHISSABLES GARANTIS Hommes & Dames **25 francs**

REMONTOIRS Métal .... 8 fr. Tout argent.... 15 fr. Hommes & Dames GARANTIS

MONTRES depuis 5 fr., CHAINES, REVEILS, BIJOUX

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE SUR DEMANDE

66413

CHANGE ET FONDS PUBLICS

J. BULTE, 35, rue Neuve, à Roubaix

Achète et vend à forfait au comptant tous titres cotés.

Paie un mois avant leur échéance les coupons dont le cours est officiellement connu.

Renseigne **gratuitement** sur toutes les valeurs ainsi que les tirages français et étrangers.

66167 **ORDRES DE BOURSE.** 3292

GOFFIN et GABEREL

48, Rue de l'Epeule, Roubaix

ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENTS

MACONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

PIERRES & MARBRES

SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

61259—32073

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE GAZEUSE d'**OREZZA** (Corse) Anémie Chlorose Dyspepsie

La plus riche en Fer et en Acide Carbonique

Sans rivale dans toutes les maladies provenant de l'Appauvrissement du Sang ou de l'Insuffisance de Nutrition.

MARCHÉS A TERME

Cours du 29 Décembre 1892

LAINES PEIGNÉES

ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay / Peignés d'Australie; LEIPZIG (par télégraphe)

MOIS DE LIVRAISON	Type 1 Cote précéd	Type 1 Cote du jour	Type 2 Cote précéd	Type 2 Cote du jour	Type nouveau Cote précéd	Type nouveau Cote du jour	Type A B Cote précéd.	Type A B Cote du jour	Type C Cote précéd.	Type C Cote du jour	Leipzig Type B Buenos-Ayres B d'Anvers Cote précéd. (marcks)	Leipzig Type B Cote du jour (marcks)
Janvier		4 50						4.85			3.65	3.625
Février	4.575						4.875				3.675	3 675
Mars	4.575				4 575	4 525	4 95				3.70	3.70
Avril						4.575					3.70	3.70
Mai					4.625	4 60					3.725	3.725
Juin						4.65					3.75	3.75
Juillet						4.65					3.775	3.775
Août					4.70						3.80	3.80
Septembre											3 825	3 825
Octobre											3 825	3.825
Novembre												
Décembre												

LAINES PEIGNÉES

ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres / Peignés d'Australie; LAINES BRUTES — LE HAVRE (par télégraphe)

MOIS DE LIVRAISON	Allemand B Cote précéd	Allemand B Cote du jour	Allemand M. Cote précéd	Allemand M. Cote du jour	Type BAT Cote précéd	Type BAT Cote du jour	Type Cote précéd	Type Cote du jour	Type Cote précéd	Type Cote du jour	B. Ayres Prima b. cour. 36 0/0 Cote précéd	B. Ayres Cote du jour
Janvier	4.45	4.45			4 35	4.35					1.395	
Février	4.475	4.475			4 375	4.375					1.40	
Mars	4.50	4.50			4.40	4.40					1.41	
Avril	4.525	4.525			4.425	4.425					1.42	
Mai	4.55	4.55			4.45	4.45					1.43	
Juin	4.60	4.60			4.50	4.50					1.435	
Juillet	4.625	4.625			4.525	4.525					1.44	
Août	4.65	4.65			4.55	4.55					1.45	
Septembre	4.675	4.675			4.55	4.55					1.455	
Octobre	4.675	4.675			4.55	4.55					1.46	
Novembre	4.70	4.70			4.55	4 55					1.47	
Décembre											1.30	

OPÉRATIONS

ROUBAIX-TOURCOING

	Mois	Quantité		Prix
Type 1. — Tendance soutenue	Décembre	......	k. à	....
	Janvier	10.000	»	4 525
	»	25.000	»	4.50
	Février	......	»	....
	Mars	......	»	....
TYPE NOUVEAU	Mars	5.000	»	4.525
	Avril	5.000	»	4.575
	»	5.000	»	4.55
	Mai	5.000	»	4.60
	»	5.000	»	4.575
	Juin	......	»	....
	Juillet	......	»	....
	Août	......	»	....
Type AB. —	Février	......	»	....
	Mars	......	»	....
	Novembre	......		....
Total		60.000 k.		

ANVERS

	Mois	Quantité		Prix
Type B. — Tendance calme	Décembre	......	k. à	....
	Janvier	20.000	»	....
	Février	15.000	»	....
	Mars	5.000	»	....
	Avril	......	»	....
	Mai	......	»	....
	Juin	......	»	....
	Juillet	10 000	»	....
	Août	15.000	»	....
	Septembre	20.000	»	....
	Octobre	......	»	....
	Novembre	......	»	....
Total		85.000 k.		

LEIPZIG

Tendance calme

Total .... 50 000 k

A la vue de cette légion héroïque, bronzée dans cinquante combats et qu'auréole le souvenir de vingt victoires, l'armée française reprend courage; la cavalerie, bien qu'épuisée et décimée, s'apprête à charger une fois encore; l'armée anglaise frémit; Wellington lui-même est ému, car il sent que la fin s'approche.

Ney et Friant, poudreux, sanglants, sublimes sous leurs uniformes déchiquetés, conduisent eux-mêmes les bataillons.

On dirait que la bataille est suspendue : le canon se tait, la fusillade crépite à peine ; c'est à croire que les *Anglais, frappés de terreur, se sont enfuis.*

La grenadière bat, et la garde monte toujours, serrée en rangs épais autour de son drapeau qui flotte.

Déjà au-dessus du plateau les premiers rangs s'élèvent, et tout à coup, avec un ronflement formidable, une volée de mitraille arrive sur eux et les couche à terre ; les autres rangs s'avancent, fauchés eux aussi, et eux aussi remplacés par les suivants.

Maintenant, les quatre bataillons sont rangés sur le bord du plateau : froidement ils épaulent, mettent en joue et criblent l'ennemi d'une effroyable décharge.

Ney, alors, brandit son épée, et d'une voix, tous les officiers crient :

— A la baïonnette !

En même temps les tambours battent la charge, et ces braves qui ont tant de fois, et sur tant de champs de bataille différents, joint l'ennemi corps à corps pour décider de la victoire, s'élancent, franchissant au pas de course l'espace qui les sépare des carrés britanniques. Mais soudain une voix sonore retentit, et crie ces deux mots en anglais :

— Debout ! gardes !

Et aussitôt, du milieu des blés où ils sont couchés à plat ventre, les gardes de Maitland se dressent ; lentement ils épaulent et tiennent quelques secondes en joue les bataillons qui arrivent sur eux, la baïonnette bassse.

— Feu ! crie Wellington.

Sur le front des gardes anglaises, une ligne de flammes court, semblable à une ligne de feux follets, suivie presque aussitôt d'une détonation formidable semant le ravage dans les bataillons de Ney et de Friant, fusillés à bout portant.

Un moment les grenadiers hésitent, mais ils ne reculent pas ; ils serrent leurs rangs, croisent la *baïonnette et enjambent les cadavres des leurs* ; ils marchent à l'ennemi.

Là un terrible carnage commence ; on s'égorge, on s'étrangle en silence : plus de coups de feu, l'arme blanche seule, et on n'entend que le froissement de l'acier, les cris de rage des blessés et les encouragements que se donnent entre eux les combattants.

Tout à coup, pendant que ces héros luttent, comme des titans, un contre dix, pour maintenir sur le chemin de la victoire ce drapeau aux trois couleurs qu'ils ont si souvent fait triompher au-dessous d'eux, dans la plaine, des cris retentissent, cris d'épouvante et cris de fureur.

C'est Blücher qui arrive, et qui lance sur nos troupes, épuisées par dix heures de combat, quarante mille hommes.

Alors une panique folle s'empare des nôtres : ceux qui ont lutté si courageusement toute la journée n'ont plus de courage pour résister à de nouveaux ennemis ; ils lâchent pied, ils fuient, poursuivis l'épée dans les reins par les escadrons de Vivian et de Vaudeleur.

Napoléon, qui gravissait la côte de Mont-Saint-Jean avec les six derniers bataillons de la garde, s'arrête, surpris, désespéré Ah ! s'il pouvait encore opposer à cette cavalerie prussienne les escadrons de la garde, il pourrait encore lutter, et, la nuit arrivant, coucher sur le champ de bataille.

Mais Ney a tout pris, la garde comme le reste, et il ne lui reste que quatre cents chasseurs pour barrer la route à ces trois mille cavaliers.

N'importe, il fait un signe, et les chasseurs partent au galop à travers la plaine, chargeant en fourrageurs; ils arrivent rapides comme la foudre, sur les premiers rangs ennemis, les culbutent, pénètrent au milieu des escadrons prussiens, les disloquent, les hachent, les défoncent luttant de la pointe et de la lame, dressées sur les étriers, semblables à des lions: Lutte homérique mais inutile : le nombre l'emporte sur la valeur ; un à un les chasseurs tombent, et, lorsqu'il n'en reste plus, la cavalerie prussienne passe par-dessus leurs cadavres et se répand dans la plaine, semblable à un fleuve qui rompt sa digue et engloutit sous ses flots irrités tout ce qui se trouve sur son passage.

Là haut, sur le plateau de Mont-Saint-Jean, nos cuirassiers, après avoir résisté à la mitraille anglaise, prennent peur en se voyant sur le point d'être enveloppés, et se décident à abandonner ce plateau où tant des leurs restent étendus ; ils se retirent, lentement d'abord, chargeant à chaque instant pour repousser les troupes anglaises qui les serrent de trop près ; puis tout à coup, sans qu'on en puisse connaître le motif, les chevaux prenent le galop, et, sur ce terrain en pente, les cuirassiers, les dragons, les lanciers, les chasseurs de la garde, fuient sans ordre, pêle-mêle, comme un torrent qui roule des flots affolés.

En voyant fuir la garde, le corps d'Erlon, pris de peur, fuit également, et alors Wellington se décide à abandonner la défensive pour changer en déroute la défaite de l'armée française.

Seuls au milieu de cette débandade, les carrés de la garde tiennent toujours, continuent à se battre, refusent de se rendre, protégeant derrière leur ligne de baïonnettes les blessés qui sont venus leur demander asile.

Semblables à des rochers que les eaux furieuses d'un fleuve viennent battre dans leur cours tortueux, emportant à chaque vague une parcelle de leur base, les grenadiers voient s'écrouler autour d'eux la masse des ennemis, qui les abattent un à un sans que pour cela les autres faiblissent.

Ils serrent leurs rangs, les pieds dans le sang de leurs propres camarades, protégés cependant par les centaines de cavaliers tués à bout portant et qui forment devant chacune de leur face une sorte de barricade.

C'est dans l'un de ces héroïques bataillons, le 2e du 3e régiment de grenadiers, que le commandant Rouleau, hâché de coups de sabre, mais refusant cependant de fuir avec les débris affolés de son bataillon a trouvé un refuge.

Le vieux brave, quoique épuisé par la perte de son sang, ne veut pas fuir, ne veut pas se rendre : il veut mourir.

Au milieu du carré, avec le seul tambour qu'ait épargné le feu de l'ennemi et qui bat sans désemparer, le commandant Rouleau se tient debout, appuyé sur son sabre en guise de béquille ; il est pâle, mais bien plus de rage que de souffrance, et il fixe des regards terribles sur ces Prussiens, dont l'avalanche grossit à chaque instant et devant lesquels le carré recule lentement.

A côté de lui, Louis de Vaudrey tient toujours le drapeau du régiment ; lui aussi est désespéré, et sur ses joues noires de poudre, deux grosses larmes roulent silencieusement.

Tout à coup, emporté par la masse des fuyards, un officier à cheval passa sous chapeau, les vêtements en désordre, les yeux égarés.

— Pompignac, crie Louis de Vaudrey, qui vient de reconnaitre le jeune médecin.

Celui-ci, en entendant son nom, regarde le carré, et, en apercevant le commandant Rouleau, se jette en bas de son cheval et vient rejoindre ses amis.

— Ah ! par Esculape ! gronde-t-il, moi qui, toute la journée, n'ai manié que ma lancette, voici une occasion de jouer de la baïonnette.

Ce disant, il se baisse, arrache un fusil de la main crispée d'un mort, et prend place parmi les grenadiers.

— Tenez, mon commandant, fait alors Louis de Vaudrey en tendant le drapeau au vieil officier, voilà le drapeau, gardez-le, moi je vais le défendre.

Et imitant Pompignac, il se met à ses côtés.

Cependant, voici qu'à cinq cents mètres les uhlans se sont massés ; pour écraser ces trois cents hommes qui leur résistent et leur barrent le chemin de la victoire, ils sont trois escadrons.

Leurs trompettes sonnent, ils s'ébranlent, écrasant sous les pieds de leurs chevaux les cadavres qui jonchent le sol ; la terre tremble : les voici qui arrivent, droits en selle, avec au-dessus de leurs têtes, les flammèches de leurs lances semblables à un vol pressé de hérons rouges, et les crinières de leurs casques, qui flottent au vent.

A cinquante mètres, un commandement retentit. D'un seul mouvement, toutes leurs lances s'abaissent eux-mêmes se courbent sur l'encolure de leurs chevaux et, leur enfonçant les éperons dans le ventre, ils s'élancent comme une trombe sur le carré ; mais celui-ci les attend, la crosse à l'épaule et le doigt sur la détente : chaque grenadier, aussi tranquille qu'à la parade, ajuste son uhlan et vise longuement.

— Premier rang, feu ! crie le commandant Rouleau.

La fusillade éclate, enveloppant le carré d'un épais, nuage de fumée, et l'on entend des hennissements de douleur mêlés à des cris de rage. La fumée se dissipe, et l'on aperçoit les uhlans qui, un moment arrêtés par la fusillade, reforment leurs rangs et continuent leur galop.

— Premier rang, genoux terre, commande le vieux Rouleau d'une voix vibrante ; second rang... feu !

Un crépitement terrible, puis une galopade effrénée : la cavalerie ennemie est en déroute.

— Vive l'Empereur ! crient les grenadiers.

Puis, ils attirent à l'intérieur tous ceux des leurs qui sont blessés, et lentement ils battent en retraite, faisant toujours fièrement face aux Prussiens, tandis qu'autour d'eux la déroute continue.

Maintenant il fait nuit, mais au-dessus de leurs têtes, dans la voûte azurée des cieux, la lune apparaît, éclairant de sa pâle lueur ce champ de carnage au milieu duquel cette poignée de braves s'entête à lutter encore.

Tout à coup, de quatre côtés à la fois, à cinq cents mètres d'eux, les grenadiers voient une grande flamme briller, puis une sourde détonation, puis avec un ronflement sonore les boulets s'enfoncent dans leurs rangs, abattant les angles de cette forteresse vivante.

Et, sans discontinuer, les canons ennemis la battent en brèche, tirant au jugé, dans la nuit, au milieu de cette masse compacte et sombre, qui va diminuant à chaque coup.

Puis les uhlans, qui ont profité de ce répit pour se reformer, accourent de nouveau, pensant avoir raison de ces hommes décimés et mutilés par l'artillerie.

Mais cette fois encore une fusillade les arrête sans qu'ils aient même pu approcher du carré, et, tournant bride, ils s'enfuient au galop, laissant sur le terrain une centaine des leurs.

(*A suivre*) G. Le Faure.

...Fives-Lille (obl.)